

L'Isolation des murs Extérieurs pour 1€ ? Vérifions, les Nouvelles Aides 2020!

Les Aides du gouvernement 2020 pour la rénovation énergétique sont-elles plus généreuses que le Crédit d'Impôt ?

Le crédit d'impôt transition énergétique (Cite) a laissé sa place à une prime forfaitaire « [MaPrimeRenov](#) », depuis juillet 2020. Le montant de subvention devrait dès lors augmenter pour certains ménages. D'autres subiront en revanche un véritable coup de rabot.

Isolation par l'extérieur 1 Euro (€) ?

Grâce aux nouvelles aides du gouvernement, **l'I.T.E, Isolation Thermique Extérieur** permet aux ménages en Grandes Précarités Énergétique de bénéficier de cette nouveau programme **d'isolation à 1€**, au même titre que **l'Isolation des Combles, Murs mitoyens et Planchers Bas**.

A partir de Juillet 2020, les professionnels pourront se charger de la demande de prime (comme c'est le cas pour les CEE auprès de l'ANAH), afin que les bénéficiaires n'aient **pas à avancer les fonds**.

Rappelons que pour **L'ITE (isolation thermique extérieur)**, la facture est généralement assez lourde, étant donnée la nature des travaux.

A NOTER: DEPUIS LE 15 JUILLET 2020, LA RÉGLEMENTATION A CHANGE L ANAH NE REMBOURSE PLUS QUE 100M2 CE QUI ENTRAÎNERA UN RESTE A CHARGE DE 10% POUR LES MÉNAGES EN GRANDE PRÉCARITÉ. (article modifié le 15 Juillet 2020)

Isolation thermique extérieur pour 1 Euro ?

L'accumulation de ma prime Renov de l'ANAH, de la prime CEE et des aides régionales, permet de vous proposer votre **isolation thermique extérieur pour 1€**.

Des travaux pour 1€ Sans Concession Qualitative.

Que comprennent ces travaux d'isolation et de ravalement à 1 euro?

Isolation extérieure 1€ : Les travaux impliqueront l'ensemble de la prestation et des Postes Travaux, de l'Installation de l'échafaudage, à l' Installation de l'Isolant jusqu'au crépi de surface et la mise en finition.

Un reste à charge vous a t on dit ?

Deux cas d'éligibilités :

– **Cas n° 1 : un reste à charge de 10% imposé par l'Anah.**

– **Cas n° 2 : Sans Reste à Charge, 1€ jusqu'à 200m² !**

Une isolation extérieure à 1 Euro (€) TTC, sans avance, sans engagement, sans crédit...et pour toute la prestation, sous condition de grande Précarité.

Grâce aux aides du ministère de la transition énergétique et de la cohésion sociale, via les collectivités locales, « Maprime Renov », ce montage d'aides et de subventions permet la prise en charge intégrale des travaux.
Ceci couplé avec contrôle COFRAC en fin de travaux, pour la certification sur la qualité d'achèvement.

Ne pas dépasser le barème de ressources « Grande Précarité » ci dessous (avis 2020 ou 2019)
Important : le Cas n°1 est réservé au propriétaire (locataire 2021)

Votre ville doit être en zone B2 ou ZONE C du programme des collectivités Cœur de Ville. (Contactez nous pour vérifier l'éligibilité de votre ville)

Propriétaire et Locataire.

Plafonds de ressources 2021 MaPrimeRénov'

(à partir du 1^{er} octobre 2020)

Plafonds de ressources hors Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	MaPrimeRénov' bleu	MaPrimeRénov' jaune	MaPrimeRénov' violet	MaPrimeRénov' rose
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Plafonds de ressources en Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	MaPrimeRénov' bleu	MaPrimeRénov' jaune	MaPrimeRénov' violet	MaPrimeRénov' rose
1	jusqu'à 20 593 €	jusqu'à 25 068 €	jusqu'à 38 184 €	> 38 184 €
2	jusqu'à 30 225 €	jusqu'à 36 792 €	jusqu'à 56 130 €	> 56 130 €
3	jusqu'à 36 297 €	jusqu'à 44 188 €	jusqu'à 67 585 €	> 67 585 €
4	jusqu'à 42 381 €	jusqu'à 51 597 €	jusqu'à 79 041 €	> 79 041 €
5	jusqu'à 48 488 €	jusqu'à 59 026 €	jusqu'à 90 496 €	> 90 496 €
Par personne supplémentaire	+ 6 096 €	+ 7 422 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €

En fonction des revenus et du nombre de personnes composant le ménage, la prime est désormais associée à une couleur : bleu (pour les aides destinées aux plus modestes), jaune, violet et rose (pour les plus aisés).

Le ministère de la Transition écologique, a dévoilé, ce lundi 5 octobre, les nouveaux barèmes de MaPrimeRénov', éligibles à tous les devis de travaux, signés par les propriétaires depuis le 1er octobre 2020. Pour rappel, MaPrimeRénov' a été lancée le 1er janvier 2020 par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Elle est pour l'instant réservée aux propriétaires modestes occupant leur logement pour financer leurs travaux de rénovation énergétique. Le versement de cette aide financière intervient à la fin des travaux.

Dès le 1er janvier 2021, cette prime deviendra accessible à tous les propriétaires, en fonction de leurs revenus et de l'efficacité énergétique des travaux réalisés. Le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) sera définitivement supprimé en janvier prochain et MaprimeRénov' sera étendue à tous les ménages, y compris les plus aisés.

Ouverture de MaprimeRénov' aux copropriétés et aux bailleurs

Les personnes les plus modestes peuvent être aidées jusqu'à 90 %. Les personnes les plus aisées ce sera 35 à 40 % d'aide.

Emmanuelle Wargon

La prime sera aussi élargie aux propriétaires bailleurs et aux syndicats de copropriété. Ainsi, les propriétaires occupants et les copropriétés, jusqu'ici non éligibles, peuvent d'ores et déjà engager une démarche de travaux. Ils pourront déposer leur dossier de demande de prime à partir du 1er janvier 2021. Ma PrimeRénov' sera accessible à l'ensemble des copropriétés et « *viendra simplifier* » le financement des travaux grâce à une seule aide collective, versée au syndicat de copropriétaires. Mais les copropriétés devront réaliser au moins 35 % d'économies d'énergie pour obtenir les aides.

Pour les propriétaires bailleurs, tous les travaux éligibles à MaPrimeRénov' et dont les devis auront été signés à compter du 1er octobre 2020 pourront bénéficier de cette aide. Les dossiers devront être déposés à partir du 1er juillet 2021. Le montant des forfaits est identique à ceux des propriétaires occupants. Le bénéfice de la prime « *n'impose pas de conditions supplémentaires sur les loyers pratiqués* », a souligné le ministère. Un propriétaire pourra également être aidé jusqu'à trois logements mis en location.

Quatre catégories de revenus créées : bleu, jaune, violet et rose

La prime reste plafonnée à 20 000 euros de travaux par logement sur cinq ans. Elle est cumulable avec le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). « *Les personnes les plus modestes peuvent être aidées jusqu'à 90 %. Les personnes les plus aisées ce sera 35 à 40 % d'aide* », a précisé la ministre du Logement, Emmanuelle Wargon